

LE DROIT À LA NUIT ...

Le Parlement jurassien a reconnu à plusieurs reprises que l'excès de lumière artificielle nocturne était préoccupant. Cela représente un gaspillage d'énergie important ainsi que des conséquences écologiques et sanitaires néfastes.

La Confédération a émis quelques recommandations à l'adresse, notamment, des cantons. Elle propose de réfléchir à la nécessité de l'éclairage (supprimer les installations superflues) ; de diriger la lumière (la canaliser vers le point à éclairer) ; d'orienter l'éclairage vers le sol (ne pas diffuser de lumière inutile en l'air et d'utiliser des minuteries (pour réduire l'intensité durant la nuit ou de supprimer l'éclairage).

Le 20 février 2008, les députés jurassiens acceptaient deux points sur trois du postulat 264 intitulé « Eclairages de Noël : plaisir ou saturation ». Dans sa prise de position, le Ministre Schaffter avait alors déclaré que le Gouvernement suggérait même d'étendre l'étude pour la diminution de la consommation d'énergie des décorations de Noël à l'ensemble de l'éclairage public.

Le 4 novembre 2009, le Parlement acceptait la motion 914 de M. Damien Lachat qui demandait une série de cinq mesures pour limiter le gaspillage et protéger l'environnement de la pollution lumineuse.

Plus récemment, j'ai été interpellée par des citoyens jurassiens sur cette problématique. Ils s'inquiètent soit du gaspillage, soit des éclairages trop intenses qui les dérangent.

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Gouvernement :

1. Qu'a-t-il entrepris depuis l'acceptation du postulat 264 – il y a plus de trois ans - pour diminuer le gaspillage d'électricité dû à l'éclairage et limiter la pollution lumineuse ?
2. A-t-il établi un calendrier pour entreprendre des mesures ?
3. Quelles sont ces mesures et quel est le résultat obtenu ?
4. Combien de communes jurassiennes ont cédé aux FMB – vendeurs d'électricité – la gestion de leur éclairage public ?
5. Que pense le Gouvernement du fait que le distributeur d'électricité, dont on attend qu'il réduise le gaspillage, soit en même temps l'entreprise qui vend l'électricité et qui est à la recherche de bénéfice ?

Delémont, le 27 avril 2011

Groupe CS-POP et VERTS
Erica Hennequin

